

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

— ANNÉE 2022/2023 —

- 1 L'inscription ne peut pas être valide sans un dossier complet. Les élèves n'ayant pas rendu le dossier d'inscription complet à la fin du mois de septembre se verront refuser l'accès en cours.
- 2 Toute année commencée est intégralement dûe, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées sauf en cas de blessures, d'accident ou de maladie entraînant l'arrêt de l'activité (sous présentation d'un certificat médical) ou en cas de force majeure. La cotisation annuelle comprend les 10 mois de l'année scolaire : elle prend effet début septembre et se termine fin juin après le spectacle de fin d'année.
- 3 Le prix des cotisations est calculé en fonction du nombre de cours hebdomadaires, vacances et jours fériés déduits.
- 4 Vacances scolaires :
 - AUTOMNE : Studio fermé les deux semaines.
 - NOËL : Studio fermé les deux semaines.
 - HIVER : Studio fermé les deux semaines.
 - PRINTEMPS : Studio fermé les deux semaines.Nous sommes fermés pendant les vacances scolaires d'été et certains jours fériés. Ils vous seront affichés au studio dès le mois de septembre.
- 5 Jours fériés :
 - Mardi 1er novembre : FERMÉ
 - Vendredi 11 novembre : OUVERT
 - Lundi 10 avril : FERMÉ
 - Lundi 1er mai : FERMÉ
 - Lundi 8 mai : FERMÉ
 - Jeudi 18 mai : FERMÉ
 - Lundi 29 mai : OUVERT
- 6 Les chewing-gum et les téléphones portables sont interdits pendant les cours.
- 7 L'école n'est pas habilitée à garder les enfants en dehors des heures de cours. Jusqu'à l'heure du début du cours, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants. Ils s'engagent également à prendre en charge l'élève dès la fin de son cours. L'école décline toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont l'élève pourrait être victime en dehors des heures de cours.
- 8 Il est strictement interdit de porter des bijoux pendant les cours de danse ainsi que pendant les spectacles. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel.
- 9 Les élèves sont priés d'avoir une tenue et coiffure correctes lors des cours de danse. Prévoir une bouteille d'eau ou une gourde pendant les cours de danse.

Classique : uniforme obligatoire à acheter chez WEARMOI (justaucorps, collant, chaussons) couleur du justaucorps à voir avec le professeur lors de l'inscription selon le niveau de l'élève + chignon avec filet obligatoire.

Eveil, Jazz, Contemporain, Barre à terre : Tenue près du corps + pieds nus (chaussettes interdites).

Street : Tenue de sport libre + baskets.
- 10 Des frais de costumes à la charge des adhérents sont à prévoir pour le spectacle de fin d'année. L'école de danse s'occupe d'acheter l'intégralité des costumes. L'adhérent récupère son/ses costumes à la fin du spectacle de fin d'année.
- 11 Spectacle de fin d'année : Les élèves qui s'engagent à participer au spectacle de fin d'année devront être présents à tous les cours et aux répétitions supplémentaires qui seront donnés à l'avance. Si l'élève ne respecte pas ces engagements, le professeur se réserve le droit de l'écartier de cet événement. Les deux répétitions générales sont OBLIGATOIRES pour tous les élèves participant au spectacle.

Je soussigné(e) _____, Responsable légal de l'élève _____, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les dispositions. J'autorise l'Ecole de danse Carla RAÏESS, ou tout prestataire collaborant avec celle-ci, à photographier ou filmer l'élève et à exploiter son image sur tous types de supports lors de reportages, spectacles ou autres... Au besoin, j'autorise l'administration de premiers soins médicaux par l'école de danse, et l'hospitalisation par les services de secours.

Fait à Le

(Signature précédée de la mention «lu et accepté»)